



SYNDICAT  
MIXTE DES  
TRANSPORTS  
EN COMMUN  
DE L'AGGLO  
MÉRATION  
GRENOBLOISE

Direction des services publics  
Service exploitation des transports

**Alertes**  
**Monsieur Jean GIARD**  
Président  
70 av. de Constantine  
38100 GRENOBLE

Dossier suivi par : Agnès DELARUE **00553** Grenoble, le **- 9 AVR, 2009**  
04 76 59 58 73  
Nos réf. : ADE/VLE/ETR-S09-LT122  
Objet : **tarification solidaire du réseau de transport en commun**  
de l'agglomération grenobloise  
PJ : Délibération du 23 mars 2009

Monsieur,

Par délibération du 23 mars 2009, le SMTC a adopté la nouvelle tarification solidaire du réseau de transports en commun de l'agglomération grenobloise, au terme d'une concertation menée depuis novembre 2008.

Cette nouvelle tarification a pour objectif la prise en compte du niveau de ressources des usagers du réseau Tag, en donnant accès à des réductions de tarifs sur l'abonnement mensuel (de 95% à 45%) selon le quotient familial des ménages.

Elle vient se substituer à la tarification sociale actuelle basée sur le statut, comportant la carte émeraude à destination des personnes âgées de plus de 65 ans, ainsi qu'au dispositif du chèque transport.

Vous trouverez jointe au présent courrier la délibération qui détaille le dispositif prévu, lequel sera mis en application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Le projet initial a évolué afin de prendre en compte les principales remarques formulées à l'occasion des réunions de concertation. Ainsi le dispositif adopté le 23 mars dernier comporte :

- 5 tranches de quotient familial et 5 niveaux de réduction au lieu de 3 afin d'atténuer les effets de seuil,
- la création d'un abonnement annuel pour les personnes de plus de 65 ans à un tarif incitatif,
- la création d'un titre accessible aux personnes de plus de 75 ans permettant 2 voyages par semaine, à un tarif de 24€ par an, afin d'encourager la mobilité des personnes de cette classe d'âge.

.../...

Une évaluation des impacts de la tarification solidaire est prévue après un an de fonctionnement, soit fin 2010, afin de vérifier l'efficacité de ce nouveau dispositif. Les représentants des usagers du réseau seront associés à cette évaluation ainsi que les partenaires du SMTC. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de cette démarche.

Les services du SMTC sont à votre disposition pour toute information complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Le Président,



Marc BAIEYTO